

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 26 février 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020014

Présents : 26

Votants : 23

Objet : Budget principal - Reprise par anticipation des résultats 2019

Le 26 février 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 20 février 2020, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Eric RINEAU a donné pouvoir à Alessandro BERTONE, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES : Nadia LE BOURNOT, Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elsa CAUDY

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Au vu de la balance du résultat prévisionnel et l'état des restes à réaliser, la reprise des résultats se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement excédentaire de 2 527 066,20 €,
- Résultat d'investissement brut déficitaire de 1 335 912,72 € et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire 1 099 321,33 €,

Il est donc proposé d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2019 :

- Affectation obligatoire afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » soit 1 099 321,33 €.
- Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » soit 1 427 744,87 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la balance du résultat prévisionnel du compte de gestion provisoire fournis par la perception,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu le tableau de calcul concernant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 19 février 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par

- **21 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Luc TURNER, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Annie SARRAN + le pouvoir de Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT,
 - **2 voix CONTRE** : Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA,
 - **8 Abstentions** : Pierre DUCOLONER, Jean-Jacques DULONG + le pouvoir de Romain VITEAU, Brigitte ZINS, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE + le pouvoir d'Eric RINEAU.
- **d'approuver** la reprise des résultats comme suit :
- Résultat de fonctionnement excédentaire de 2 527 066,20 € (deux millions cinq cent vingt-sept mille soixante-six euros vingt centimes) ;
 - Résultat d'investissement brut déficitaire de 1 335 912,72 € (un million trois cent trente-cinq mille neuf cent douze euros soixante-douze centimes) et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire de 1 099 321,33 € (un million quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-et-un euros trente-trois centimes).
- **d'affecter** le résultat d'exploitation 2019 comme suit :
- Affectation en section d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» de 1 099 321,33 € (un million quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-et-un euros trente-trois centimes) permettant de couvrir le besoin de financement en section d'investissement.
 - Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 «Excédents reportés» de 1 427 744,87 € (un million quatre cent vingt-sept mille sept cent quarante-quatre euros quatre-vingt-sept centimes).

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **3 MAR. 2020**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET